

La politique du DTN en matière de lutte et de prévention contre le dopage

Isabelle GAUTHERON

Directeur Technique National de la Fédération Française de Triathlon

On pourrait résumer la politique du Directeur Technique National au suivi des lignes directrices imposées par le Ministre en charge des sports. En réalité, il existe autant de politiques différentes en matière de lutte antidopage qu'il existe de fédérations. Chaque fédération agit selon ses propres spécificités, selon les caractéristiques de sa discipline et selon la volonté des élus qui la composent.

Pour les fédérations, la lutte contre le dopage est une obligation imposée aux Directeurs Techniques nationaux et aux cadres techniques d'Etat dans l'exercice de leurs fonctions. Par ailleurs, cette obligation ressort également de la déontologie des professions médicales et paramédicales tout comme elle s'impose aux fédérations d'un strict point de vue législatif.

La politique de lutte antidopage conduite par les DTN se fonde sur deux grands principes qui sont la préservation de l'intégrité des valeurs du sport et la protection de la santé du sportif en dehors de toute dimension de performance.

Le Directeur Technique National n'agit pas de manière isolée dans le processus de définition de la politique antidopage. Cette dernière résulte d'une volonté partagée par l'ensemble des acteurs et constitue la condition *sine qua non* en vue de rendre efficaces les mesures prises. Sont donc concernés les élus de la fédération, la commission médicale et l'encadrement des équipes de France ainsi que la totalité des cadres techniques de la DTN.

La volonté de la DTN repose en grande partie sur l'adhésion des élus, c'est à partir de celle-ci que la fédération doit donner les moyens adéquats à la commission médicale sous peine de blocage ou de moins grande efficacité des actions menées. Mon expérience personnelle au sein de la Direction Technique Nationale de la Fédération Française de Triathlon m'a confortée dans la croyance de l'absolue nécessité d'une bonne implication des différents acteurs des fédérations. Le blocage des fédérations résulte fréquemment d'un déni de l'existence du dopage au sein de leur discipline, attitude totalement infondée compte tenu de la généralisation des conduites dopantes.

La commission médicale et l'encadrement des équipes de France constituent à mes yeux un axe central sans lequel aucune initiative de fond n'est envisageable. Enfin, la motivation de tous les acteurs, en particulier au sein des clubs et des ligues, s'avère incontournable.

La politique à mettre en œuvre par les DTN devrait s'articuler autour de trois axes :

- véhiculer le discours que « se doper, c'est tricher » ;
- montrer que le dopage est antinomique avec les valeurs sportives ;
- témoigner que le dopage est une atteinte potentiellement grave à la santé de l'athlète.

Ces trois axes se déclinent en autant de domaines d'actions pour le DTN :

- pour le haut niveau, le Directeur Technique National se doit d'agir en concertation avec l'AFLD (liste des athlètes à communiquer, demande de ciblage de certaines compétitions...). C'est également au DTN d'agir de manière à ce que les athlètes de haut niveau se soumettent aux obligations de localisation. L'optimisation de l'encadrement est aussi à rechercher en raison de l'influence de ce dernier sur l'athlète en quête de performances.
- Au niveau médical, il s'agit de prévenir les blessures et de favoriser des moyens de récupération « sains », étant entendu que tout ceci contribue à diminuer la tentation du dopage. Le suivi médical des sportifs de haut niveau permet aux médecins de restreindre les possibilités de dopage tout en veillant au maintien de la bonne santé générale de l'athlète. A travers une concertation permanente, nous devons également être en capacité de mettre en œuvre des actions originales de prévention contre les trafiquants.
- Au niveau de la prévention, la DTN se doit d'inclure des modules de prévention et de lutte contre le dopage destinés aux éducateurs et entraîneurs (à l'instar de l'action menée par Roxana MARACINEANOU). Bien entendu, ce travail de formation doit aussi porter sur les dirigeants, les éducateurs, afin de vaincre leurs réticences, tout comme les parents et les jeunes doivent être sensibilisés. Les parents se révèlent dans la plupart des cas, être une barrière très efficace pouvant empêcher le « passage à l'acte ».

Au vu de ces obligations, le DTN se positionne avant tout comme un coordonnateur, jouant un rôle d'interface entre le sportif de haut niveau, l'entraîneur et le médecin. Le DTN doit en outre être en mesure d'informer le sportif sur ses droits et ses devoirs en matière de contrôle antidopage. Il s'agit par ailleurs de communiquer sur les actions menées en termes de prévention. Enfin, le recueil et l'échange d'informations dans le cadre de la lutte contre les réseaux de trafiquants relèvent à mon sens, des attributions du DTN.

En parallèle, le DTN est aussi chargé de veiller à l'intégrité physique du sportif et ce, par le rejet du discours sur « la performance à tout prix ». C'est dans ce sens que nous devons en concertation, avec les intervenants du secteur médical, paramédical et technique être en capacité de répondre aux sollicitations de nos sportifs en quête d'excellence sportive, évitant ainsi toute tentation d'avoir recours au dopage par l'intermédiaire de réseaux organisés. Ce travail avec le personnel médical et paramédical doit s'effectuer de façon préventive afin d'identifier tout comportement à risque pouvant engendrer une addiction aux produits dopants, voire à l'activité physique elle-même et à ses conséquences. En définitive, le DTN ne doit pas se cantonner au sport de haut niveau et promouvoir le concept de « sport-santé ».

Pour conclure, il convient sans doute de se rappeler le discours de Pierre de Coubertin pour lequel le sport représentait « *la liberté de tous les excès* ». En ce sens, les excès que nous connaissons aujourd'hui illustrent la justesse de la prédiction de ce précurseur du sport moderne.

Questions –réponses avec l’amphithéâtre

Docteur Jean-Claude DEBERGUE, médecin fédéral de l’UFOLEP

Ayant longtemps été DTN, je peux témoigner de la position souvent inconfortable du directeur technique, pris entre les aspirations contradictoires du Ministère en faveur du sport-santé et celles des élus exigeant des résultats. Je pense donc que l’essentiel du travail devra être mené au niveau des élus.

Isabelle GAUTHERON

Ces deux objectifs ne sont pas fondamentalement antinomiques, la recherche de la performance devant avoir pour cadre une prise en charge médicale de l’athlète. Ceci explique le très grand nombre de praticiens présents au sein des DTN.

Docteur Véronique MEYER

Je me félicite de la participation des DTN à un colloque tel que celui auquel nous assistons. Je souhaitais également rappeler que le Ministère a initié un programme de prévention des conduites dopantes, l’une des orientations consistant précisément à promouvoir la prévention et ce, par le biais de l’organisation de sessions destinées aux formateurs ou via la diffusion d’outils à destination des acteurs.

La plupart d’entre vous a reçu un guide mais sachez que nous avons également réalisé une vidéo destinée aux formateurs...

Patrick MAGALOFF

Nous vous diffuserons un extrait de cette vidéo dans un instant.

Isabelle GAUTHERON

Ceci met en lumière l’importance de la communication en la matière. Les DTN se doivent donc de communiquer sur ces outils et ces actions, du fait de la réticence du public à participer aux manifestations que nous organisons.

Patrick MAGALOFF

C’est malheureusement une réalité : nous ne sommes plus dans les années 2000, époque pendant laquelle le mouvement sportif français avait été particulièrement sensibilisé au problème du dopage, notamment à travers le scandale “Festina”. Dans ces conditions, les actions de sensibilisation ne sont guère des plus évidentes.